Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 11711
17 septembre 2008

Intimidation chinoise en Europe

Réponse à Question écrite[1]: Question écrite n° 546 (Doc. 11607)
Comité des Ministres

1. Question de M. Lindblad

Je tiens à attirer votre attention sur les incidents ci-après qui se sont produits dans plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe.

Shen Yun est une troupe théâtrale de la ville de New York. Son spectacle fait revivre la culture et les traditions de la Chine ancienne qui sont différentes de la culture du Parti communiste. C'est peut-être la raison pour laquelle la troupe a eu tant de difficultés à organiser un concert en Russie. A Saint-Pétersbourg, ce n'est pas le théâtre qui a suscité des problèmes mais les forces de sécurité qui ont demandé que toute information ou tout objet pouvant évoquer le Falun Gong ou encore toute chose ou personne appartenant à ce mouvement soient éliminés du spectacle.

Récemment aussi, le spectacle du Nouvel an chinois, donné par la compagnie des Arts divins en tournée à Copenhague, au Danemark, a soudain été annulé par le Théâtre royal danois. A peu près au même moment, un autre spectacle de la Chine continentale a été programmé par le théâtre. Selon des sources fiables, des invitations à ce spectacle intitulé «Concert du Nouvel an chinois» ont été adressées directement à des personnalités et à des responsables politiques danois par l'ambassadeur de Chine au Danemark. Le concert devait être présenté au théâtre de l'«Ancienne scène» (Old Stage), qui appartient aussi au Théâtre royal du Danemark. Bien qu'il ne restât que deux jours avant le concert, il était impossible de trouver des informations à son sujet dans les médias ou sur l'Internet. Un journaliste du quotidien *The Epoch Times* s'est renseigné sur le concert à la caisse du théâtre. L'employé qui s'y trouvait a cherché en vain des informations sur le site web interne du théâtre. Selon toute probabilité, le concert est présenté et parrainé par le régime communiste chinois et donné au seul profit d'un public restreint de Danois haut placés.

En Suède, un agent de l'ambassade chinoise a appelé les fonctionnaires locaux de Stockholm et de Linkoping et les a menacés s'ils n'annulaient pas le spectacle de la Compagnie des arts divins qui était programmé.

Par cette question, je souhaite attirer l'attention du Comité des Ministres sur ces incidents et demander s'il y a moyen au sein du Conseil de l'Europe de prendre des mesures conjointes pour empêcher que de tels événements ne se reproduisent.

Réponse du Comité des Ministres

L'organisation ou la non organisation d'événements culturels dans tel ou tel pays n'est pas une question qui entre dans la compétence du Comité des Ministres, dès lors qu'elle relève exclusivement de la sphère des relations commerciales entre les parties concernées et ne touche pas à l'obligation pour les Etats membres de respecter les engagements statutaires ou conventionnels qu'ils ont pris au sein du Conseil de l'Europe, notamment en matière de garantie de la liberté d'expression et de réunion. Le Comité des Ministres n'a donc pas autorité pour prendre des mesures dans les cas évoqués.

1. adoptée lors de la 1033e réunion des Délégués des Ministres (4 septembre 2008)